



Avis des élus du CSE Siège suite à la présentation du rapport de l'expert CEDAET Sur la situation du service éclairage plateau du siège

Les élus du CSE Siège de France Télévisions souhaitent faire la déclaration suivante suite à la présentation du rapport CEDAET sur la situation du service éclairage des plateaux du Siège. Ils estiment que la direction a failli dans son obligation de garantir la santé et la sécurité des salariés du service éclairage des plateaux du Siège.

Ainsi les conclusions exprimées dans le rapport d'expertise reflètent certaines perceptions des salariés :

Liées à l'organisation du travail,

- Les transformations ont été insuffisamment anticipées.
- L'accompagnement insuffisant des salariés avec un accès limité à la formation, est générateur d'effets délétères et de dysfonctionnements.
- Le sous-effectif chronique est source d'une surcharge de travail avec des cadences et des enchaînements difficiles à supporter.
- L'absentéisme consécutif à des conditions de travail qui se dégradent du fait du manque d'effectifs et des dépassements horaires récurrents est très important.
- Les temps de coupure réduits.

Mais aussi au management :

- Une rupture de confiance a été actée lors de la réorganisation mais non prise en compte par la hiérarchie.
- Une démarche participative apparaissant comme de façade a été mise en œuvre en lieu et place d'une réelle coopération.
- L'encadrement hiérarchique est perçu comme peu disponible et autoritaire.
- La gestion des conflits perçue comme autoritaire voire injuste et implacable.
- Des salariés ressentent de la peur et sont sur la défensive.



Et à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés,

- La gestion des alertes « santé » interroge.
- Le manque de communication opérationnelle sur la maintenance et la sécurité est réel.
- Des process de décision, des circuits d'information et de coopération sont à clarifier.

Pour toutes ces raisons, les élus du CSE Siège souhaitent que la présentation du rapport soit faite aux salariés dans les prochaines semaines et que celui-ci soit mis à la disposition du service.

Ils veulent rendre un avis motivé et formuler des recommandations sur la situation du service éclairage des plateaux du Siège qui a fait l'objet de cette mission d'expertise.

Les élus veulent bénéficier d'un délai de quelques semaines avant de formuler leurs avis et leurs recommandations, ils proposent de le faire à l'occasion du CSE du mois d'avril.

PARIS, le 29/03/2023

Votants : 22 voix

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Absentions : 0 voix

L'ensemble des organisations syndicales FO, UNSA, CGT, CFDT, UNSA, CGC s'associent.